



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA MOSELLE

Direction Départementale
des Territoires

Metz, le 17 juin 2016

Service Aménagement
Biodiversité Eau
Police de l'Eau
Délégation Territoriale de
Sarreguemines

**Monsieur le Président du Syndicat
Intercommunal d'Etudes, d'Aménagement
et d'Entretien de la Nied Française
Inférieure
Hôtel de Ville
1, Place du Général de Gaulle
BP 5
57320 BOUZONVILLE**

Affaire suivie par Pascal ANDRES
pascal.andres@moselle.gouv.fr
03 87 28 33 42

Objet : Dossier de déclaration concernant des travaux de restauration d'un cours d'eau sur la commune de REMILLY.
Accord immédiat.

Réf :

P.J : 1 récépissé de déclaration (avec arrêtés de prescriptions générales)
1 fiche descriptive

Monsieur le Président,

J'accuse réception du dossier de déclaration, au titre du code de l'environnement (Loi sur l'Eau), concernant l'opération suivante :

➤ **Travaux de restauration d'un cours d'eau sur la commune de REMILLY**

Les références administratives de ce dossier sont les suivantes :

- Date de réception du dossier au guichet unique de l'eau : **13 juin 2016**
- Numéro d'enregistrement au guichet unique de l'eau : **57-2016-00261**
- Dossier réalisé par : **Syndicat d'Intercommunal d'Etudes, d'Aménagement et d'Entretien de la Nied Française Inférieure (SIEAENFI) à BOUZONVILLE**

Je vous précise qu'après étude, votre dossier est complet et régulier.

Vous trouverez ci-joint « **le récépissé clôturant son instruction administrative** » ainsi qu'un descriptif de l'opération.

Dès lors, **vous pouvez entreprendre cette opération à compter de la réception du présent courrier.**



Je vous rappelle que cette décision est susceptible de recours contentieux devant le tribunal administratif, par le déclarant dans un délai de deux mois et par les tiers durant un délai de un an, dans les conditions définies à l'article R. 421-1 du code de la justice administrative.

Une copie du récépissé sera affichée à la mairie de REMILLY où cette opération doit être réalisée, pendant une durée minimale d'un mois. Le dossier de déclaration sera consultable en mairie.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes salutations distinguées.

LA RESPONSABLE DE L'UNITÉ POLICE DE L'EAU



VALÉRIE ANTOINE-POTIER

Copie pour information :

- ONEMA
23 rue des Garennes
57155 MARLY